

COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE SOMME - TRINOVAL

**ECHEANCIER DE PRELEVEMENT 2024
REDEVANCE RESIDENCE SECONDAIRE**

Pour le règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, vous avez opté pour le prélèvement automatique. Vous serez donc prélevé du montant indiqué suivant l'échéancier ci-dessous.

Date	Montant
24 mai 2024	35 €
24 juin 2024	35 €
24 juillet 2024	35 €
23 août 2024	35 €
24 septembre 2024	35 €
24 octobre 2024	34 €
Total	209,00 €

PENSEZ A SURVEILLER L'APPROVISIONNEMENT DE VOTRE COMPTE